



Besoin d'aide sil vous plait

Par **MUS24**, le **16/10/2013** à **10:19**

bonjours j'ai besoin de renseignement s'il vous plait .voilà ma situation . je suis marocaine âgée 28 ans et je suis en france depuis 16/03/2008(entré sans visa) ;suit a une hospitalisation en 2011 j'ai reçu une autorisation provisoire de séjours de 3 MOIS , RENOUELER par une deuxième de 6 mois , et comme j'avais pas d'autorisation de travail, j'ai fait du bénévolat dans deux associations d'aide aux personnes en difficulté.(attestation de bénévolat), je déclare mes revenus depuis 2010 , j'ai une assurance maladie un numéro de CAF avec ma copine un habitat et une vie stable .le 24/04/2012 j'ai déposé ma demande de titre de séjour (vie privée vie familiale) pour raison de santé car "j'avais une maladie grave".(pour le moment je suis en bonne santé et j'ai plus de traitement , mais le médecin a marqué sur son attestation que il me faut un suivi qui n'est pas obligatoire pendant 5 ans) .

AU début la préfecture m'a délivré un récépissé de 3 mois puis une réponse défavorable (refus de titre de séjour avec un OQTF qui est plus valable depuis 2 semaines) , j'ai déposé le recours dans le délai d'un mois au greffe du tribunal qui mais mon recours a été rejeté .

Entre temps je me suis marié ici en France, ma femme est française ,et elle est enceinte de 3 mois , on a des preuves de vie commune de plus de 9 mois avant le mariage et de 10 mois après le mariage ,qui font un an et 7 mois de vie commune avec comme preuve (livret de famille ,acte de mariage , CAF ,assurance maladie quittance de loyer EDF assurance habitation , ...),une lettre d'un député et d'un maire qui explique mon intégration et qui appuie sur ma demande ,

j'ai même fait une formation de langue française ,et j'ai deux promesses d'embauche . et je suis titulaire d'un BAC et deux diplômes ÉLECTRICIEN et PEINTRE BÂTIMENT (marocain) . ma femme est enceinte de 5 mois

la question est ce que je peux déposer de nouveau une demande de titre de séjour conjoint français ,ou un titre exceptionnelle ? même que j'ai pas respecté l'OQTF ?ou je rentre au pays

d'origine et je fait ma declaration ,au risque de pas etre avec ma femme pour la naissance du bébé. je vous remercie d'avance

Par **mel730**, le **16/10/2013** à **15:57**

Bonjour,MUS24 AIDEK MABROUK

Es que vous avez dépassé 1 ans de refus de titre de sejour avec un OQTF ?

vous avez pas fait appel au tribunal administratif?

ils y a beaucoup de gens ils ont eu un rejet avec OQTF ils sont resté ,ils ont eu leur papier avec le temps, reste avec votre femme elle a besoin de vous ainsi que votre futur bébé que du bonheur ils ya des moment a la naissance a ne pas raté le plus beau cadeau inchaalah tout va s'arranger avec le temps soit patient.

cordialement